

**INTERVENTION DE CLAUDE CAZES  
CLOTURE ASSISES CNCC  
4 DECEMBRE 2009**

Madame la Ministre,

C'est un grand honneur pour notre profession de vous recevoir aujourd'hui à l'occasion de ces 22èmes assises.

Comme vous le savez cette manifestation constitue un rendez-vous essentiel, l'occasion de se rencontrer, mais aussi l'occasion de réfléchir.

Avec le concours des membres du bureau et du conseil national, j'ai souhaité que ces assises s'orientent résolument vers nos marchés.

J'ai la certitude que cette initiative était opportune lorsque j'observe la mobilisation exceptionnelle des professionnels qui ont été près de 1300 à répondre présents pour s'engager dans cette démarche. J'y reviendrai.

Permettez-moi, au préalable, d'adresser mes remerciements et mes félicitations à toutes celles et à tous ceux qui ont accompagné l'organisation de cette journée, incontestablement réussie.

Je commencerai par les trois rapporteurs, Francine BOBET, René-Charles PERROT et Antoine MERCIER.

J'ajouterai nos deux animateurs de tables rondes, Paul PRUD'HOMME et Denis LESPRIT.

Je n'oublierai pas dans ces remerciements notre animateur des débats, Bruno FUCHS, les 20 animateurs de nos ateliers de cet après-midi et j'associerai, bien entendu, les permanents de notre institution qui ont démontré, une fois encore, leur engagement militant au service de la profession.

Vous l'avez compris, Madame la Ministre, cette rencontre annuelle est l'occasion de faire, tout à la fois, un retour sur l'actualité, mais aussi de nous engager dans des réflexions prospectives.

Ce sera d'ailleurs l'essentiel de mon propos, actualité et prospective, questions internes à la profession, mais aussi rôle sociétal et adaptabilité.

Commençons par nos sujets internes.

Et en abordant ces questions internes, vous me permettrez de remercier notre environnement de tous les jours et particulièrement votre département ministériel, le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes et l'Autorité des Marchés Financiers.

J'ai le sentiment d'entretenir avec Pascale FOMBEUR, Christine THIN et Jean-Pierre JOUYET, des relations basées sur la confiance. Je crois qu'il en est de même pour nos collaborateurs respectifs.

Cela étant, cette qualité de relation, seule productrice d'efficacité et de progrès, nécessite une vigilance permanente. Je crois que chacun le comprend car nous avons tous notre rôle à jouer, dans le respect mutuel et au service d'une grande profession d'audit.

En vous rencontrant il y a quelques semaines, Madame la Ministre, je vous exprimais le souhait que notre profession voit enfin se stabiliser son environnement législatif et réglementaire.

Je sais que vous partagez cet objectif.

La loi de sécurité financière de 2003 a presque l'âge de raison et les textes s'y rapportant n'étaient pas encore achevés, qu'une nouvelle loi de modernisation de l'économie venait, elle aussi, bouleverser notre métier.

Or, ce métier, nous avons besoin de l'exercer sereinement et dans un environnement juridique stable. A défaut, non seulement les commissaires aux comptes verraient leur exercice professionnel complexifié, mais aussi et surtout, les entités contrôlées auraient, elles aussi, le sentiment de l'instabilité, ouvrant ainsi la porte à toutes les questions, toutes les interrogations, bref, à toutes les remises en cause.

Plus encore maintenant qu'hier, l'économie et la société ont besoin de stabilité et de lisibilité, mais aussi de rythme dans la réforme.

Ce qui se conçoit pour l'économie et la société, vaut également pour notre corps professionnel. Je revendique, Madame la Ministre, ce besoin impérieux d'équilibre.

Et comme vous le savez, plusieurs sujets restent toujours en cours de discussion.

Je commencerai par notre Code de déontologie.

Je peux vous affirmer qu'il n'y a pas, dans cette salle, de professionnels qui aient la volonté de remettre en cause la déontologie de notre métier.

Chacun sait que cette déontologie constitue l'un des éléments essentiels de notre crédibilité. Pour autant, chacun sait également que la déontologie est par nature une matière qui ne peut être définitivement figée et qu'elle doit nécessairement évoluer.

Chacun sait aussi que la France ne peut, dans ce domaine, s'éloigner de trop des pratiques internationales.

Je sais que le Ministère de la Justice l'a compris en répondant très activement à la proposition de réunir un groupe de travail associant les entreprises, les tutelles et la profession.

Les conclusions de ce groupe sont aujourd'hui traduites dans un projet de décret. Je ne vous cacherai pas, Madame la Ministre, que nous attendons ce texte depuis maintenant longtemps.

Puisque j'évoque le respect de cette déontologie, je souhaite aborder la question des diligences directement liées à la mission.

La profession, toute la profession et tous ces modes d'exercice, attendent ces diligences depuis longtemps également.

Il est en effet indispensable que nous puissions finaliser cet ensemble global et cohérent. Les entreprises le demandent et les commissaires aux comptes doivent pouvoir l'exercer, car une part de l'attractivité de ce métier est directement liée à notre périmètre normatif.

Ce périmètre est d'autant plus important car à l'inverse du reste du monde qui autorise au Commissaire aux Comptes tout ce qui n'est pas interdit, le droit français interdit tout ce qui n'est pas autorisé, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas normalisé.

Vous comprendrez dès lors que nous avons besoin d'un exercice professionnel, non pas large et susceptible de remettre en cause notre indépendance, mais cohérent et complet pour répondre aux évolutions économiques.

Nous attendons avec impatience ces trois dernières diligences mises en chantier depuis maintenant deux ans.

Il est un moment où il faut savoir conclure un débat et j'estime que ce moment est arrivé.

Cela est d'autant plus important que les professionnels ont besoin d'exercer dans la sécurité et d'être régulièrement assuré.

En évoquant ce sujet normatif, j'abordais le sujet de l'attractivité de notre métier et je ne pourrais omettre dans cette liste des questions internes, les questions de formation initiale.

C'est un de mes sujets de passion et je l'avais initié quand j'étais Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Je crois que le dispositif est aujourd'hui prêt pour accueillir dans le commissariat aux comptes des étudiants issus de formation autre que celle de l'expertise comptable : des ingénieurs et des juristes notamment.

Ce tissu d'esprits nouveaux renforcera à n'en pas douter la diversité de notre corps professionnel et permettra d'en améliorer encore la place dans notre société.

Je forme le vœu que nous puissions finaliser cet ensemble de valorisations de la connaissance.

Troisième sujet interne, notre contrôle d'activité.

Il constitue évidemment un autre pilier essentiel de notre crédibilité.

Avec le Haut Conseil qui en a la responsabilité finale, nous travaillons je crois vers des objectifs qui nous sont communs.

Comme vous le savez, nous avons mis en place un dispositif qui partage efficacement les rôles entre le contrôle des cabinets ayant des mandats d'entités d'intérêt public et ceux qui n'en ont pas.

Nous le partageons si efficacement que nous avons mis en œuvre une délégation à la profession, du contrôle des cabinets détenant les plus petits mandats EIP.

Ainsi des professionnels en exercice, encadrés par la Compagnie Nationale et sous le contrôle du Haut Conseil, réalisent environ 10 000 heures de contrôle chaque année et j'ai la conviction que cette démarche permet tout à la fois de maintenir la cohésion d'un système et de répondre à la souplesse nécessaire au dispositif.

Je crois que cela fonctionne aujourd'hui harmonieusement et à la satisfaction de tous et, je le dis clairement, je souhaite que cela continue durablement.

En évoquant ces questions de contrôles d'activité, je ne passerai pas évidemment sous silence, la question de la reconnaissance mutuelle de ces contrôles au plan international.

Je connais, Madame la Ministre, votre vigilance au respect de notre secret professionnel et je vous remercie de tous les appuis que vous nous apportez dans ces démarches, notamment dans les relations qui nous lient aux Etats-Unis et au Japon.

Puisque j'évoque les questions internationales, il faut évidemment aborder la question des simplifications comptables proposées par certains dans le cadre européen.

Je ne suis pas de ceux et vous le comprendrez qui placent aussi simplement la comptabilité au rang des complexités administratives.

Si j'admets fort bien que les petites entreprises individuelles aient une comptabilité réduite à un seul livre de recettes, j'estime qu'aller au-delà du chiffre d'affaires plafonné de l'auto-entrepreneur serait préjudiciable à la sécurité économique et à la sécurité de nos assiettes fiscales et sociales.

Je suis résolu à ne pas laisser certains expliquer, à grand renfort de pétitions, qu'en supprimant la comptabilité dans les entreprises, on crée automatiquement de la croissance.

C'est une vision très simpliste de l'économie et j'entends que le commissariat aux comptes en France s'inscrit également dans cette réflexion de sécurisation de la vie de nos affaires.

Avec le Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables, mon ami, Joseph ZORGNIOTTI que je salue ici et le concours de tous les élus en charge de ces dossiers, je crois que nous sommes en train de convaincre en Europe que comptabilité n'est pas synonyme de complexité et que commissariat aux comptes est synonyme de sécurité.

Puisque je parle de l'Ordre des Experts-Comptables, je voudrais évidemment évoquer les relations entre nos deux institutions.

J'ai le sentiment que nous devons rapprocher nos institutions vers ce qui peut constituer un bénéfice réel et tangible pour les professionnels.

C'est dans cet esprit que nous engageons ensemble le projet de mise en commun de certains de nos services : la formation initiale, les travaux doctrinaux comptables ou bien encore, notre présence internationale.

D'autres sujets pourront suivre, mais aucun ne devra remettre en cause nos missions respectives qui s'additionnent et se complètent, mais qui en aucun cas ne doivent se fusionner pour se soustraire.

A quoi servirait-il en effet de fusionner ou de nous réunir géographiquement, si nous devions y brouiller à cette occasion nos images ou si nous laissions entendre à nos clients, qu'expert comptable et commissaire aux comptes sont finalement la même chose ?

## **Quelques mots maintenant sur les questions externes.**

J'ai la conviction que notre profession a un rôle évident dans la société et que celui-ci dépasse parfois le sujet de la sécurité financière.

La récente crise économique a posé un certain nombre de questions sur la sécurité financière et sur les acteurs ou les instruments qui y concourent.

Tous les observateurs s'accordent à dire aujourd'hui que la crise financière ne trouve pas son origine dans la défaillance du contrôle, mais dans celle du niveau de réglementation. Trop de zones, trop de produits financiers, trop d'acteurs échappent aujourd'hui à toute réglementation.

J'observe également que la régulation à la française a montré à cette occasion sa qualité et sa fiabilité.

Et c'est ainsi que, fort de votre proposition, nous allons organiser ensemble un colloque à visée internationale qui nous permettra de faire la promotion de ce modèle réglementaire français auquel s'adosse le modèle de l'audit.

Evidemment la délicate question de la comptabilité a été posée autour du débat sur la juste valeur, amplificateur de la crise pour les uns, responsable même de la crise pour les autres.

Pour la première fois en tout cas, le sujet de la comptabilité a pris place dans le concert des débats des Chefs d'Etat, puisqu'au G20 de Londres en avril dernier, s'y est clairement posée cette question.

Pour ma part, j'ai souhaité que la profession soit présente à ce débat et accompagne tous ceux qui au plus haut niveau de l'Etat vont discuter de ces sujets.

La Compagnie Nationale plaide pour que soit retenu le principe comptable d'une juste valeur différenciée, comme nous souhaitons également que soit retenue l'évolution de la gouvernance du normalisateur comptable mondial, vers la participation des acteurs macro-économiques et politiques.

C'est la preuve, s'il en était, que la comptabilité est un facteur de sécurité, ce qui nous ramène d'ailleurs aux propos que j'évoquais il y a quelques instants sur les apprentis simplificateurs. Gageons que la nomination de Michel BARNIER, désormais commissaire en charge du marché intérieur et des services financiers sera l'occasion de réinitier un débat plus sûr sur ce thème de la simplification, souvent source de confusion, ainsi que sur le rôle en matière de sécurité financière de l'audit légal des comptes.

Evidemment aussi la question du commissariat aux comptes et de sa place a été posée, notamment à l'occasion de la loi de modernisation de l'économie et du débat sur les SAS.

Cette loi de 2008 a été, Madame la Ministre, à la fois un électrochoc et un traumatisme pour notre profession.

Traumatisme, car pour la première fois a été remise en cause la place même du commissariat aux comptes et de nombreux confrères ont perdu une grande part de leur activité, même si nous avons su, à force de rencontres, de débats et d'arguments, convaincre de notre utilité et limiter la portée initiale du projet qui avait remis en cause pas moins de 70 000 mandats.

Electrochoc, car pour la première fois aussi, la question du rapport coûts/avantages du commissariat aux comptes, a été posée à l'occasion d'un débat public de près de 3 heures dans les deux assemblées. Je sais que vous y êtes sensible.

La profession a entendu le message de ce débat et nous avons depuis lors, travaillé à renforcer notre utilité dans les plus petites entités économiques ou associatives par la mise en place de la Norme Petite Entreprise, d'un pack petites entreprises complété dans les jours qui viennent par un pack petites associations.

A l'occasion de la diffusion de ces instruments, nous invitons les professionnels à modifier leurs démarches et leur comportement et à mieux valoriser leurs travaux au service de ces entités en utilisant, avec encore plus de pertinence, leur jugement pour adapter leurs missions à la dimension ou à la nature de ces entités.

Traumatisme et électrochoc à l'occasion de la LME certes, mais aussi attention renforcée pour un législateur qui voit dans le commissariat aux comptes un acteur utile à l'amélioration de l'information financière dans de nouvelles entités, comme les syndicats, les universités ou les hôpitaux, pour ne parler que d'eux.

Indiscutablement notre périmètre s'accroît, même si les uns ne remplacent pas les autres.

Indiscutablement notre place dans la société progresse car notre rôle de garant de la sécurité financière est attendu.

Ces assises sont l'occasion de débattre justement de cette adaptation aux nouveaux territoires.

Pour autant, il ne faudrait pas que l'émergence du commissariat aux comptes dans ces nouveaux domaines donne lieu à des appels d'offre qui remettent en cause le bon sens même de la qualité de nos missions et j'aurai l'occasion d'évoquer prochainement ce sujet avec vous, Madame la Ministre.

Si la place de notre profession et son rôle son unanimement reconnus, c'est parce que nous savons être des acteurs présents, mais aussi des acteurs efficaces et utiles dans les entités que nous contrôlons.

Rapport coûts/avantages, augmentation de notre périmètre, progrès de nos comportements, constituent donc la recette de l'adaptabilité de notre modèle du commissariat aux comptes.

## **Adaptabilité**

Au cours de ces assises, nous aurions pu parler d'adaptation, mais je trouve que ce mot exprime déjà une forme de mise en œuvre dans des situations acquises et c'est pourquoi, je préfère celui d'adaptabilité qui est synonyme de progrès permanent.

L'adaptabilité est un message à l'attention de notre corps professionnel bien sûr, mais aussi un slogan à l'intention de notre environnement.

J'ai la conviction que le commissariat aux comptes a de beaux jours devant lui s'il sait répondre à quelques prescriptions indispensables à la démonstration de son utilité.

Je commençais ce propos en parlant des trois piliers de notre excellence que sont la formation, la déontologie et le contrôle de l'activité de nos cabinets.

Je poursuivais en évoquant notre rôle et notre place dans la société à l'occasion des débats économiques internationaux et en abordant sereinement le débat du rapport coûts/avantages de notre métier.

Je le poursuis maintenant en inscrivant, au-delà de ces premières réflexions, la question de notre place dans un ensemble de nouvelles entités ou dans une plus juste et pertinente réponse du commissariat aux comptes.

Pour ce qui me concerne, notre métier doit impérativement répondre aux prescriptions de dimension, comme aux prescriptions de nature ou d'objet social des entités que nous contrôlons ou vers lesquelles nous souhaitons nous positionner.

Le débat de la décentralisation pose clairement et de façon positive à mes yeux, le rôle d'un exercice professionnel de proximité. La multiplicité des missions des acteurs publics ou privés dans les territoires, la multiplicité des engagements individuels et associatifs, comme la multiplication des nouveaux entrepreneurs que nous appelons tous de nos vœux, donne à la profession une véritable chance.

Quelle que soit la dimension de nos cabinets, quelle que soit notre implantation, nous avons le devoir d'être des professionnels capables de nous adapter quasiment quotidiennement aux besoins de tous ces nouveaux marchés.

Grâce à notre formation, à notre déontologie, à nos contrôles, à notre jugement professionnel, nous sommes tous, grands cabinets et plus petits, en situation de répondre à la demande d'un environnement toujours plus exigeant, mais aussi, toujours plus attentif à la sécurité de l'information financière.

Je retiens des débats d'aujourd'hui que le commissariat aux comptes est adapté et que les commissaires aux comptes le sont également.

Une part de cette adaptabilité répondra, à n'en pas douter, à ce fameux « expectation gap » qui est tellement présent dans toutes nos réflexions.

Vous me permettez de conclure cette intervention en ajoutant trois réflexions.

Tous les sujets que nous évoquerons au cours de cette journée ne sont réalisables que dans le cadre d'une institution qui se place résolument au service de tous les professionnels.

C'est mon objectif et celui de tous les élus qui m'entourent.

Tous les sujets que nous avons évoqués ne sont également réalisables que si nous savons mettre à la disposition de notre corps professionnel de nouveaux outils pour mieux encore leur permettre d'exercer avec pertinence et qualité leur métier.

C'est mon objectif et celui de tous les élus qui m'entourent.

Enfin, tous les sujets que nous avons abordés sont directement liés à une démarche nouvelle, qu'avec les membres du bureau et le conseil national, j'ai souhaité mettre en place pour cette mandature et qui se résume en un slogan à l'intention de notre environnement : « *Savoir vous auditer, c'est nous adapter* ».

Je vous remercie.